RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: B621D310-B83D-415C-9ACF-3835E06B4BE0

GROUPE A2TI
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 000 euros
Siège social : 4325 Route de Tournai,
59500 DOUAI
888 988 045 RCS DOUAI

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 07 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept mai,
A 09 heures,

La société MAKARO, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est situé 62 Boulevard Ferdinand de Lesseps, ZI de la Peupleraie, 62110 HENIN-BEAUMONT, immatriculée actuellement au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 983 148 669 en cours de transfert au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume NAESSENS, en sa qualité de Présidente et Associée Unique de la société GROUPE A2TI,

Etant précisé que la société SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES BDL AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises.

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 4235 Route de Tournai, 59500 DOUAI au ZI de la Peupleraie, 62 Boulevard Ferdinand de Lesseps, 62110 HENIN BEAUMONT, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

A pris les décisions suivantes relatives :
- au transfert du siège social,
- à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, décide de transférer le siège social 4235 Route de Tournai, 59500 DOUAI au ZI de la Peupleraie, 62 Boulevard Ferdinand de Lesseps, 62110 HENIN-BEAUMONT à compter de ce jour.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - Siège social

« Le siège social est fixé : ZI de la Peupleraie, 62 Boulevard Ferdinand de Lesseps, 62110 HENIN BEAUMONT. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Docusign Envelope ID: B621D310-B83D-415C-9ACF-3835E06B4BE0

CLOTURE

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société MAKARO
Monsieur Guillaume NAESSENS

DocuSigned by:
[redacted]
16863BCB9EE24D3...